



En partenariat avec



Catalogue Formation 2020



***Catalogue non exhaustif – Formations à la carte par nos experts référents et partenaires.
Formations délivrées en présentiel ou à distance (EN LIGNE) – en FRANÇAIS ou en ANGLAIS.***



Communication et Gestion de crise (à la carte)



SAIV – Sensibilisation et Solutions pour Sites sensibles



Sensibilisation à la sûreté des sites industriels - ONLINE



ASIP / PFSO - Agent de sûreté de l'installation portuaire (ISPS) - ONLINE



CSO / ASC - Agent de sûreté de la compagnie (ISPS)



SSO / ASN - Agent de sûreté du navire (STCW et ISPS) - ONLINE



ACVS 1 - Agent Chargé des Visites de Sûreté - Module 1



ACVS 2 - Agent Chargé des Visites de Sûreté - Module 2



ACVS 3 - Agent Chargé des Visites de Sûreté - Module 3

RAYONS X

PREX - Prévention des risques liés à l'exposition aux rayons X



IMDG – Sensibilisation aux matières dangereuses et Code IMDG



Droit pénal international pour personnels armés - ONLINE



Agent/Dirigeant d'Entreprise Privée de Protection des Navires



Profilage et analyse comportementale



Gestion d'une intrusion armée « Onshore/Offshore »



Droit commercial – Vente de marchandises à l'international - ONLINE



Droit des Affaires – Arbitrage maritime - ONLINE



Recouvrement de Créances à l'international - ONLINE

SAIV – Sensibilisation aux Secteurs d’Activités d’Importance Vitale

Public Concerné	Les cadres des organismes désignés OIV / PIV par les autorités gouvernementales, directement en charge de la sûreté/sécurité (ayant à en connaître ou à y faire);
Objectif	Apporter les notions essentielles pour : Faciliter l’application du plan gouvernemental contre le terrorisme VIGIPIRATE ; Associer les opérateurs à l’effort de vigilance, de prévention et de protection; Sélectionner les points devant faire l’objet d’une protection efficace ;Etre partie prenante d’une politique générale de protection, en organisant sur leurs propres sites la vigilance, la prévention et la protection pour échapper notamment à tout acte terroriste ;
Prérequis	Etre en mesure d’avoir accès à la documentation classifiée (Confidentiel Défense) et d’apparaître sur le catalogue d’emploi interne à l’entreprise (Réf : articles 23 à 31 de l’IGI 1300) ;
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	7 heures de formation, 2 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L’animation et l’encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l’expertise et l’expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande. Agence SURTYMAR, tout comme notre intervenant sont habilités « Confidentiel Défense ».
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l’employeur ou l’organisme de formation.

REFERENTIEL

Code de la défense ;
Code de la Sécurité Intérieure ;
IGI N°6600/SGDSN/PSE/PSN du 7 janvier 2014 ;
IGI N°1300 (arrêté Premier Ministre du 30 novembre 2011).

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

Très rapide Historique ;
Nouvelle donne ;
Instauration des SAIV ;
Le dialogue état-opérateur pour la planification ;
Les acteurs de la SAIV ;
La directive nationale de sécurité (DNS) ;
Le plan de sécurité opérateur (PSO) ;
Le point d’importance vitale ;
La Zone d’Importance Vitale (ZIV) ;
Le plan particulier de protection (PPP) – Le plan de protection externe (PPE) ;
Gestion de la confidentialité et protection du secret ;
Notions d’ICPE.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

Taux de réussite : 100 %

ASIP - AGENT DE SURETE DE L'INSTALLATION PORTUAIRE PFSO - PORT FACILITY SECURITY OFFICER (ISPS)

Public Concerné	Cette formation s'adresse aux personnes titulaires ou suppléantes amenées à tenir des responsabilités d'agent de sûreté d'installation(s) portuaire(s) soumises au code ISPS.
Objectif	Acquérir les compétences pour occuper les fonctions et assumer les responsabilités de l'agent de sûreté de l'installation portuaire telles qu'elles sont définies dans la section A/17.2 du Code ISPS.
Prérequis	Aucun prérequis .
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	32 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 6 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	10 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés.
Dates et Lieux	Du 16 au 19 Juin 2020 ; Du 8 au 11 septembre 2020 ; Du 8 au 11 décembre 2020 - Ces formations se dérouleront sur Paris Levallois. Pour les demandes « intra –entreprises », les dates et lieux de formation sont au choix du commanditaire

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

1. Effectuer une étude de sûreté initiale complète de l'IP en tenant compte de l'évaluation pertinente de la sûreté de l'installation portuaire ;
2. Veiller à l'élaboration et à la mise à jour du plan de sûreté de l'IP ;
3. Mettre en œuvre le plan de sûreté de l'IP (PSIP) et procéder à des exercices à cet effet ;
4. Procéder à des inspections de sûreté régulières de l'IP pour s'assurer que les mesures de sûreté restent appropriées ;
5. Recommander et incorporer les modifications nécessaires au PSIP pour en rectifier les lacunes et mettre à jour le plan pour tenir compte des changements pertinents affectant l'IP ;
6. Accroître la prise de conscience de la sûreté et la vigilance du personnel de l'IP ;
7. Veiller à ce que le personnel responsable de la sûreté de l'IP ait reçu une formation adéquate ;
8. Faire rapport aux autorités compétentes et tenir un registre des événements qui menacent la sûreté de l'IP ;
9. Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'IP avec le ou les agents de sûreté compétents de la compagnie et du navire ;
10. Assurer la coordination avec les autorités publiques compétentes en matière de sûreté ;
11. S'assurer que les normes applicables au personnel chargé de la sûreté de l'IP sont respectées ;
12. S'assurer que le matériel de sûreté est correctement utilisé, mis à l'essai, étalonné, entretenu ;
13. Aider l'agent de sûreté du navire à confirmer, sur demande, l'identité des personnes cherchant à monter à bord du navire.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISPS – Parties A et B – Sections 17 ;
- MSC.1 Circ. 1188 du 22 mai 2006 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 17 juin 2004 ;
- Modèle de cours 3.21. de l'OMI.

Taux de réussite : 100 %

ASC - AGENT DE SURETE DE LA COMPAGNIE (ISPS) CSO - COMPANY SECURITY OFFICER

Public Concerné	Cette formation s'adresse aux personnes titulaires ou suppléantes amenées à tenir des responsabilités d'agent de sûreté de la compagnie maritime qui possède des navires soumis au code ISPS.
Objectif	Acquérir les compétences pour occuper les fonctions et assumer les responsabilités de l'Agent de sûreté de la compagnie telles que définies dans la section A/11.2 du Code ISPS.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	32 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 6 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	10 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Du 10 au 13 mars 2020 ; Du 16 au 19 Juin 2020 ; Du 8 au 11 septembre 2020 ; Du 8 au 11 décembre 2020 - Ces formations se dérouleront sur Paris Levallois.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Module « prévention d'actes illicites 1 »
- Module « prévention d'actes illicites 2 »
- Module « prévention d'actes illicites 3 »
- Module « sûreté portuaire »
- Module « responsabilité des parties concernées »
- Module « SOLAS ISPS »

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISPS – Parties A et B – Sections 13 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 05 décembre 2003 ;
- MSC.1/Circ. 1154 du 23 mai 2005 de l'OMI ;
- Modèle de cours 3.20. de l'OMI.

Taux de réussite : 100 %

ASN - AGENT DE SURETE DU NAVIRE (ISPS et STCW) SSO - SHIP SECURITY OFFICER

Public Concerné	Cette formation s'adresse aux personnes titulaires ou suppléantes amenées à tenir des responsabilités d'agent de sûreté à bord de navires soumis au Code ISPS.
Objectif	Assurer la sûreté du navire et la mise en œuvre du plan de sûreté du navire avec les moyens humains et matériels dont dispose le navire.
Prérequis	Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un de nos formateurs agréés avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	21 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 6 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	10 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis pour des classes en présentiel – 690 € par stagiaire en Online

Formation
disponible
ONLINE

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Module A - Règlementation (durée 3 heures) ;
- Module B - Prévention des actes illicites (durée 11 heures) ;
- a) Sous module B 1 – Fouille (durée 3 heures) ;
- b) Sous module B2 – Protection du navire (durée 4 heures) ;
- c) Sous module B3 – Contrôle d'accès (durée 4 heures) ;
- Module C - Evaluation du risque, évaluation de sûreté (durée 3 heures) ;
- Module D – PSN : Plan de sûreté du navire (durée 2 heures) ;
- Module E- Formation (durée 1 heure) ;
- Module F- Audit (durée 1 heure).

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISPS – Parties A et B – Sections 12 ;
- Code STCW 2010 – Section A – Chapitre A-VI/5. et tableau A-VI/5 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 26 juin 2012 ;
- Modèle de cours 3.19. de l'OMI.

Taux de réussite : 100 %

ACVS 1 – AGENT CHARGE DES VISITES DE SURETE - MODULE 1

Public Concerné	La formation d'ACVS module 1, s'adresse aux agents de surveillance, agents de sécurité, agents de protection, vigiles, gardiens, en poste en ZAR ou à un PIF, en IP ou à bord d'un navire.
Objectif	Permettre aux stagiaires d'appréhender la connaissance du monde et de l'environnement maritime en générale et de la sûreté maritime et portuaire en particulier, avant ou dès après leur prise de fonction.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	7 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 2 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.

REFERENTIEL

Articles R. 5332-34 et R. 5332-35 du Code des transports et dispensées selon les modalités précisées par l'arrêté ministériel de référence en date du 23 septembre 2009.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Principes généraux de la sûreté et objectifs de la sûreté du transport maritime ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Connaissance de l'environnement portuaire ;
- Connaissance générale des différents acteurs du transport maritime et de leur rôle ;
- Dispositions réglementaires applicables en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ;
- Compréhension du rôle de l'installation portuaire et de la zone d'accès restreint ;
- Rôle des services de l'Etat et des différents acteurs en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ;
- Conditions d'attribution, de suspension et de retrait du double agrément ;
- Conditions du contrôle de l'activité des agents de sûreté.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

Taux de réussite : 100 %

ACVS 2 – AGENT CHARGE DES VISITES DE SURETE - MODULE 2

Public Concerné	La formation d'ACVS module 2, s'adresse aux agents de surveillance, agents de sécurité, agents de protection, vigiles, gardiens, en poste en ZAR ou à un PIF, en IP ou à bord d'un navire.
Objectif	Permettre aux stagiaires d'acquérir les notions de déontologie et de comportements à adopter lors des visites de sûreté ainsi que les matériels et techniques de contrôle liées aux visites de sûreté (au sens de l'arrêté ministériel de référence). Ces éléments pédagogiques doivent être acquis avant ou dès après la prise de fonction des agents.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	14 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 4 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.

REFERENTIEL

Articles R. 5332-34 et R. 5332-35 du Code des transports et dispensées selon les modalités précisées par l'arrêté ministériel de référence en date du 23 septembre 2009.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Déontologie des visites de sûreté ;
- Comportement vis-à-vis des personnes, palpation de sécurité;
- Mise en œuvre des techniques de maintien d'intégrité lors de l'embarquement ;
- Moyens de détection des articles prohibés du transport maritime ;
- Emploi des équipements portables de détection de masse magnétique sur personnes avec démonstrations pratiques ;
- Emploi des équipements de détection de trace d'explosif ;
- Techniques de fouille des véhicules, y compris leur cargaison, d'un bagage, d'un conteneur ou d'une unité de charge pour vérifier l'absence d'articles prohibés ou de personnes non autorisées ;

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

Taux de réussite : 100 %

ACVS 3 – AGENT CHARGE DES VISITES DE SURETE - MODULE 3

Public Concerné	La formation d'ACVS module 3 s'adresse aux agents amenés à exploiter un équipement de détection radioscopique (RX).
Objectif	En complément des modules 1 et 2, permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances spécifiques aux fins d'exploiter un équipement de détection radioscopique conformément à ses spécifications et d'utiliser toutes les fonctions de cet équipement. Ceci afin de repérer méthodiquement les éventuels articles prohibés dans les bagages personnels des passagers ou des personnels embarquant.
Prérequis	Aucun prérequis
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires. Des simulations techniques seront effectuées (voir Matériel spécifique utilisé).
Durée	21 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 6 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Matériel spécifique	Appareil à rayons X (CONCESSIONNAIRE ou PRESTATAIRE) ou clé de simulation et d'apprentissage dédié (Logiciel et matériel spécifiques RX).

REFERENTIEL

Articles R. 5332-34 et R. 5332-35 du Code des transports et dispensées selon les modalités précisées par l'arrêté ministériel de référence en date du 23 septembre 2009.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Le rayonnement et la radioprotection ;
- La législation et l'exploitation ;
- Les architectures externe et interne de l'appareil ;
- La vérification du bon fonctionnement de l'appareil ;
- La connaissance des articles prohibés recherchés ;
- Les caractéristiques et comportements susceptibles de compromettre la sûreté ;
- La description d'un suspect et le contrôle des foules ;
- Les comptes rendus de sûreté ;
- Les T.I.P. (Threat Image Projection) ;
- Les séances d'entraînement à l'interprétation de l'imagerie ;
- Les cas de déclenchement de l'alarme silencieuse ;
- La pratique « imagerie » sur l'appareil.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

Taux de réussite : 100 %

Prévention des risques liés à l'exposition aux rayons ionisants (PREX)

Public Concerné	CAPPREX, cette formation capacitaire de prévention des risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants s'adresse (entre autres) aux agents de sûreté, de filtrage, de contrôle, amenés à exploiter un équipement de détection radioscopique (RX).
Objectif	Former les agents sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants, sur les procédures générales de radioprotection mises en œuvre dans l'établissement, sur les règles de prévention et de protection des postes de travail et enfin, sur les règles de conduites à tenir en cas de situation anormale
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires. Des simulations techniques seront effectuées (voir Matériel spécifique utilisé).
Durée	3 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et la pause de 15 minutes comprise.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur « Personne Compétente en Radioprotection » (PCR) au sens de la réglementation afférente. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Matériel spécifique	Appareil à rayons X (CONCESSIONNAIRE ou PRESTATAIRE) ou clé de simulation et d'apprentissage dédié (Logiciel et matériel spécifiques RX).

REFERENTIEL

Code du travail, partie législative articles L.4451-1 et L.4451-2 et partie réglementaire, articles R.4453-4 et 4453-7.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants ;
- procédures générales de radioprotection mises en œuvre dans l'établissement ;
- Règles de prévention et de protection du poste de travail ;
- Règles de conduites à tenir en cas de situation anormale.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

Taux de réussite : 100 %

Sensibilisations aux matières dangereuses et Code IMDG

Public Concerné	Navigants ou personnels portuaires concernés par l'expédition, le transport et la manutention des marchandises dangereuses. Personnel de surveillance du port.
Objectif	Evaluer, accepter, traiter et surveiller les marchandises dangereuses en conformité avec les textes réglementaires.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires. Des simulations techniques seront effectuées (voir Matériel spécifique utilisé).
Durée	21 heures de formation, test de validation des acquis compris.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation. La formation peut avoir lieu à bord du navire sous certaines conditions (nous contacter)

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

Dispositions générales, définitions et dispositions concernant la formation ;
 Classifications ;
 Liste des marchandises dangereuses, dispositions spéciales et exceptions ;
 Dispositions relatives à l'utilisation des emballages et des citernes ;
 Procédures d'expédition ;
 Construction des emballages, des grands récipients pour vrac (GRV), des grands emballages, des citernes mobiles, des conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) et des véhicules-citernes routiers et épreuves qu'ils doivent subir ;
 Dispositions relatives aux opérations de transport (mesures de sécurité spécifiques qui doivent être prises à bord des navires : arrimage, séparation des matières, précautions contre l'incendie, régulation de température) ;
 Exercice pratique de synthèse et contrôle écrit des connaissances.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- STCW Tableau A-II/2
- Code IMDG et Division 411 du Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

Taux de réussite : 100 %

AEPPN – Agent et Dirigeant d’Entreprise Privée de Protection des Navires

Public Concerné	Ancien militaire ou Agent de sécurité souhaitant exercer les fonctions d’AEPPN.
Objectif	L’objectif de la formation d’AEPPN et d’acquérir les connaissances nécessaires et valider les compétences requises par l’arrêté précisant les modalités de validation de la formation (voir Référentiel). Obtention de la carte professionnelle émise par le CNAPS.
Prérequis	Autorisation préalable d’entrée en formation par le CNAPS ; Visite médicale des Gens de Mer à jour et expérience du tir.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par plusieurs formateurs de SURTYMAR, anciens commandos, avec deux journées pratiques comprenant du tir et du sauvetage de combat.
Durée	72 heures de formation, tests théoriques et pratiques.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L’animation et l’encadrement de cette formation est assurée par des formateurs ayant l’expertise et l’expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Les CV des formateurs sont disponibles sur demande.
Dates et Lieux	Du 5 au 13 octobre 2020 ; Du 11 au 19 janvier 2021 à la capitainerie du Port de Commerce de Lorient (56).
Matériel spécifique	Armes d’épaule et poing, équipements de protection.
Tarif	1.990 euros HT et TTC. Possibilité de prise en charge par Pôle Emploi, ONAC, FONGECIF, UNAGECIF. Possibilité de paiement échelonné pour les financements personnels.

REFERENTIEL :

Arrêté du 7 janvier 2015 relatif à l’aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises privées de protection des navires .

Taux de réussite : 93 %

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Environnement juridique de la protection privée des navires;
- Droit pénal français ;
- Droit international de la Mer ;
- Prescriptions générales concernant la détention d’armes ;
- Sécurité maritime ;
- Familiarisation à l’environnement maritime ;
- Sûreté maritime ;
- Gestion des premiers secours ;
- Emploi de l’arme de dotation ;
- Veille et prévention ;
- Maîtrise des règles d’engagement.
- Enseignement médical de niveau 1
- Gestion de crise et comportement humain.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

PROFILAGE ET ANALYSE COMPORTEMENTALE

Public concerné	Tout personnel d'une installation sensible et/ou d'importance vitale
Objectif	Savoir détecter et comprendre les comportements agressifs dans l'environnement très sensible des CNPE. Apprendre et savoir décoder la communication non-verbale. Connaître les typologies des terroristes actuels et potentiels. Connaître les conduites à tenir en cas de suspicion en la matière.
Prérequis	Aucun.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	7 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et la pause de 15 minutes comprise.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.

Formation délivrée actuellement
dans les CNPE

Taux de réussite : 100 %

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Le terrorisme d'hier à aujourd'hui,
- Le recrutement des apprentis terroristes,
- Le profil du terroriste et ses modes d'action,
- La reconnaissance d'une activité terroriste (signes comportementaux observables et / ou à rechercher),
- La radicalisation au travail : les signes de basculement,
- La communication non verbale,
- Les limites des systèmes actuels de sûreté,
- L'alerte et la conduite à tenir en cas d'attaque,
- Les signaux de peur,
- Le fait d'être otage (postures et attitudes),
- Les gestes qui sauvent suite à une blessure par balle,
- La gestion du stress post-traumatique.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

FORMATION SPECIFIQUE A LA GESTION D'UNE INTRUSION ARMEE « OFFSHORE/ONSHORE » - Prévention du terrorisme

Public Concerné	Personnel des ports, personnel navigant, gens de mer et marins confrontés au risque d'une intrusion armée.
Objectif	Acquérir les techniques adaptées ainsi qu'une gestuelle efficace pour s'échapper et/ou se mettre en sécurité, gérer une situation d'urgence et être capable d'agir avant l'arrivée des forces d'intervention lors d'une intrusion.
Prérequis	Aucun pré requis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par deux formateurs, des présentations classiques, un échange avec les stagiaires, des jeux de rôles et exercices de groupe. (40% de théorie / 60% de pratique)
Durée	12 heures
Auditoire	14 stagiaires au maximum
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par des formateurs ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Les CV des formateurs (Ex commandos marine et réservistes) sont disponibles sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	395 € / stagiaire avec un minimum de 10 stagiaires.

Formation disponible à bord ou à terre

Pour les formations à bord en exploitation nous respectons la règle 2-3 de la convention MLC 2006

REFERENTIEL

- Consigne étatique « Comment réagir en cas d'attaque terroriste »

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Secourisme adapté à la menace de l'intrusion (4,5 heures)
- Droit international de la Mer et Responsabilité du Commandant du Navire (1,5 heure) ;
- Réponse à une agression physique dans le cadre de la réglementation, sous l'autorité du Commandant du Navire ou du responsable à terre (2 heures) ;
- Se soustraire face à une menace directe ; se déplacer en sécurité seul ou en groupe ; gérer un événement majeur (dit de crise) ; communiquer en silence ; préparer l'arrivée des secours et permettre une intervention des forces de l'ordre dans les meilleures conditions (2 heures) ;
- Exercice de synthèse in situ (2 heures).

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

La vente internationale de marchandises

Intitulé	La vente internationale de marchandises
Public concerné	Cadres dirigeants, entreprises orientées à l'international ou qui projettent de se lancer à l'international, responsables ventes, développement international, avocats, juristes
Objectif	Approfondir les connaissances en droit des contrats internationaux, maîtriser les implications de la Convention de Vienne, anticiper les risques juridiques
Référentiel	
Pré requis	Participer à la rédaction, négociation, exécution des contrats internationaux de vente de marchandises
Méthode pédagogique	Formation en ligne suivie de l'étude de cas pratiques et de quizz sanctionnant les compétences acquises.
Durée	7 heures
Auditoire	10 stagiaires par maximum par session
Formateur	Avocate en droit international des affaires et enseignant l'arbitrage commercial international.
Modalités d'évaluation	En ligne sous forme de cas pratique et de quizz de mise en situation

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

- I. Rappel sur le champ d'application de la convention de Vienne
 1. Les contrats régis par la convention
 2. Les matières régies par la convention
 3. Les États et la convention

- II. La formation, les effets et l'inexécution du contrat
 1. La formation (échange de consentements ; prix ;)
 2. Les effets (obligations des vendeur et de l'acquéreur ; transfert de la propriété et des risques)
 3. L'inexécution du contrat

- III. Le contentieux du contrat international. Études de cas
 1. La loi applicable au contrat international
 2. Le juge compétent
 3. La reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers

Formation
disponible
online

Taux de réussite : 100 %